

Paul ASSAS

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables

Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix

46 boulevard de Cimiez, Résidence l'Alhambra 06000 NICE

Tél. 04 93 81.07.85

Fax. 04 93.81.64.41

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FORUM JACQUES PREVERT

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.

Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes) sous le n° 3497/72

Siège Social

Chemin des Oliviers

- 06510 CARROS -

SIRET N° 320 510 340 000 13

APE : 9499Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
- RAPPORT SPECIAL**

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT**CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS**

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social

Chemin des Oliviers

- 06510 CARROS -

SIRET N° 320 510 340 000 13

APE : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Mesdames,

Messieurs les Membres de l'association,

Opinion :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 27 juin 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FORUM JACQUES PREVERT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le second paragraphe de la note « Créances et dettes » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Nous portons à votre connaissance la présence d'un poste d'acquisitions d'immobilisations significatif. Nous avons effectué les vérifications que nous avons jugées nécessaires à la bonne appréciation de ce poste.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents présentés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

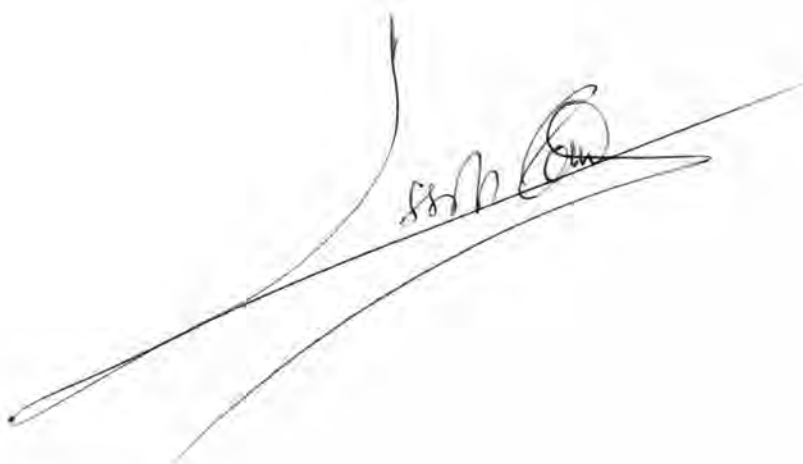
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nice,
Le 24 juin 2022

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Documents annexés
Actif du Bilan
Passif du Bilan
Compte de Résultat
Annexes

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to ASSAS Paul, the expert-comptable mentioned in the text. The signature is written over a faint, curved line that spans across the lower right portion of the page.

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	15 894	14 401	1 492	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	105 695	96 306	9 389	7 991
	Autres immobilisations corporelles	233 378	197 405	35 973	40 247
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	354 967	308 113	46 854	48 239
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				4 220
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	23 554	9 220	14 334	20 398
	Autres créances	90 677		90 677	101 316
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	380 413		380 413	355 469
	Charges constatées d'avance	20 989		20 989	7 850
	TOTAL (II)	515 633	9 220	506 413	489 253
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	870 600	317 333	553 267	537 492

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

	31/12/2021	31/12/2020
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation	279 723	228 019
Réserves		
Report à nouveau	42 267	51 703
Résultat de l'exercice		
Total des fonds propres	321 990	279 723
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Droits des propriétaires		
Ecarts de réévaluation	15 603	17 821
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs	15 603	17 821
Total des fonds associatifs	337 592	297 544
Provisions		
Provisions pour risques	9 602	
Provisions pour charges	9 951	
Total des provisions	19 553	
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	5 655	83 500
Sur dons manuels affectés		
Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés	5 655	83 500
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 026	14 250
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 909	49 178
Dettes fiscales et sociales	59 371	53 405
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	77	2 170
Produits constatés d'avance	51 083	37 445
Total des dettes	190 466	156 448
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	553 267	537 492
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	42 267,11	51 703,47
(1) Dont à moins d'un an	190 466	156 448
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		115

ENGAGEMENTS DONNES

CPECF COTE D AZUR CONSEIL

Compte de Résultat

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	818	121
	Prestations de services	46 349	43 054
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	893 154	829 261
	Dons	2 219	7 147
	Cotisations	33 999	87 594
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	406	507
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	5 312	2 570
	Autres produits	11 470	19 850
	Total des produits d'exploitation	993 726	990 104
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	12 891	8 312
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	568 044	551 969
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 274	3 333
	Rémunération du personnel	268 424	179 696
	Charges sociales	64 916	35 968
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	22 107	14 865
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	68 300	57 447
	Total des charges d'exploitation	1 009 956	851 589
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(16 230)	138 516
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	363	147
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	49	61
	2 - RESULTAT FINANCIER	314	86
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(15 916)	138 601
Produits financiers	Produits exceptionnels		134
	Charges exceptionnelles	19 662	3 532
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(19 662)	(3 398)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	83 500	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 655	83 500
	TOTAL DES PRODUITS	1 077 589	990 385
	TOTAL DES CHARGES	1 035 322	938 682
	EXCEDENT ou DEFICIT	42 267	51 703
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	201 051	239 625
	Bénévolat		
	Prestations en nature	201 051	239 625
	Dons en nature		
	CHARGES	201 051	239 625
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	201 051	239 625
	Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence et ont été établis selon les normes ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels, nouvelles dispositions concernant les organismes à but non lucratif applicables à compter du 01/01/2020.

Le bilan de l'exercice présente un total de **553 267** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 077 589** euros et un total **charges** de **1 035 322** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **42 267** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Sans objet.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Suite aux difficultés rencontrées avec le logiciel de paie et la transmission des DSN, des régularisations figurent au passif du bilan après écritures au 31/12/2021 dans l'attente de la réception de documents des organismes confirmant ces opérations :

- Retraite HUMANIS pour 1.439,84€ et 4.563€
- Prévoyance HUMANIS pour 1.714,09€.

Ces montants au cours de l'exercice 2022 devront soit être réglés, soit être virés au compte de produits sur exercice antérieur.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des engagements sociaux

Les indemnités de fin de carrière ont été évalués selon la méthode des unités de crédits projetés (ou méthode du prorata des droits au terme) pour les cadres et non cadres.

Une plaquette détaillée a été remise pour justifier le montant arrêté au 31/12/2021 : 9951,03€

Annexe des comptes clos au 31/12/2021

Annexe

L'association Forum Jacques Prévert a pour objet principal inscrit dans ses statuts l'accès à la culture pour tous.

Elle existe depuis 1972.

Elle partage son activité entre la mise à disposition de locaux et de personnel pour la pratique amateur, l'organisation de plusieurs festivals dans l'année, la diffusion de spectacles vivants.

Elle s'appuie sur une équipe de permanents et des animateurs encadrés par un directeur.

La commune met à sa disposition les locaux 1 rue des Oliviers à CARROS 06510.

Cette mise à disposition a donné lieu à valorisation que l'on retrouve dans le corps du compte de résultat dans les comptes 871000 et 861000 "contributions volontaires en nature" pour un montant de 201.051.€

Après avoir reçu le label 100%EAC de niveau régional, elle a acquit le statut de scène conventionnée d'intérêt national, qui est une reconnaissance au niveau national.

Les fonds dédiés font l'objet d'une annexe particulière jointe à cette plaquette.

Les comptes ont été établis selon les normes ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels, nouvelles dispositions concernant les organismes à but non lucratif applicables à compter du 01/01/2020.

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'association

Règles et méthodes comptables

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (l'ANC) dans sa note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Annexe des comptes clos au 31/12/2021

METHODOLOGIE SUIVIE

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Ces effets principaux sont détaillés en tenant compte des interactions et des incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant leurs impacts. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également précisées.

L'activité de l'association

L'association a constaté au cours de l'exercice, suite aux différentes mesures gouvernementales liées aux confinements et couvre feux successifs, une réduction d'activité se traduisant par une baisse de son offre mais aussi de la demande entraînant une nette diminution du poste "cotisations aux activités" par rapport aux années de référence "avant COVID".

Pour les structures fermées administrativement

En raison de la nature de son activité, l'association a dû fermer son établissement pendant quelques semaines conformément aux directives gouvernementales et par conséquent n'a pas pu générer de produits au cours de ces périodes de fermetures obligatoires.

MESURES MISES EN PLACE

Activité partielle

L'association, compte tenu du contexte sanitaire et des différentes mesures gouvernementales, a connu une baisse de son activité mais n'a pas eu recours pour son personnel à l'activité partielle.

Report des cotisations sociales

L'association n'a pas donc opté pour le report des cotisations sociales des mois concernés, et est à jour des versements.

Aides liées au Covid-19

L'association, suite à la baisse significative de son activité, a bénéficié des aides publiques et notamment du fonds de solidarité sur plusieurs mois.

Annexe des comptes clos au 31/12/2021

Ces aides ont été comptabilisées en « autres produits » et plus particulièrement au crédit du compte subvention (740000).

CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Toutefois elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
subvention scène conventionnée d'intérêt national	50 000	50 000		
subvention TRAFFIC	18 000	18 000		
apport production TRAFFIC	15 500	12 345		3 155
UBVENTION feiaca			2 500	2 500
TOTAL	83 500	80 345	2 500	5 655

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

ANNEXE :

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle



Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04 93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social

Chemin des Oliviers

- 06510 CARROS -

SIRET N° 320 510 340 000 13

APE : 9499Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04 93 81.07.85

Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social
Chemin des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 13
APE : 9499Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames,

Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Paul ASSAS

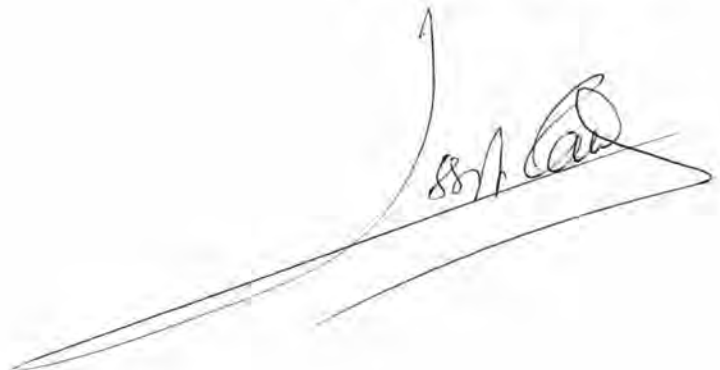
Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04 93 81.07.85
Fax. 04 93 81.64.41

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Nice,
Le 24 juin 2022
ASSAS Paul
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul Assas', is written over a long, horizontal, slightly wavy line that serves as a baseline for the signature.